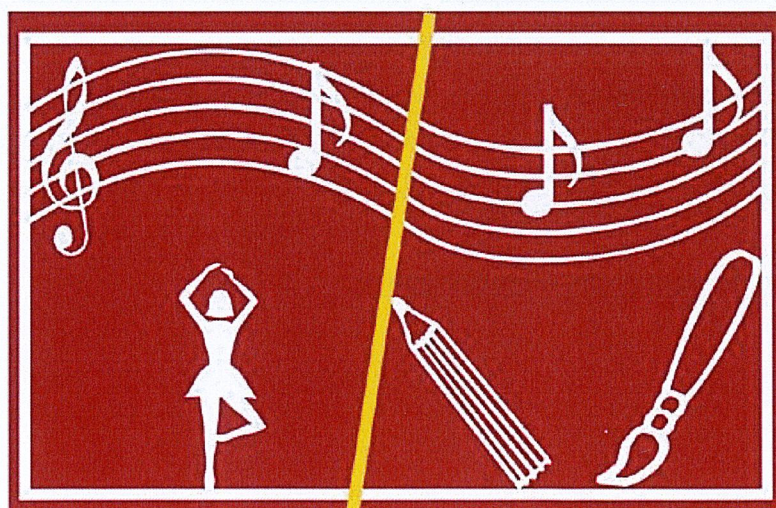




Projet d'établissement

2025-2030



**École Municipale
de Musique, de Danse
et de Dessin d'Obernai**

Sommaire

<u>1) Introduction</u>	P. 3
1.1 Contexte socio-économique	P. 4
1.2 Présentation des politiques culturelles	P. 5
<u>2) Organisation et missions générales</u>	P. 6
2.1 Organisation et statut de l'EMMDD	
2.1.1 Statut et mode de gouvernance	
2.1.2 Moyens matériels et humains	P. 7
2.2 Missions générales	P. 8
2.2.1 Enseignement	P. 9
2.2.1.1 La Musique	
2.2.1.2 La Danse	P. 11
2.2.1.3 Le Dessin	
2.2.2 Diffusion	
2.2.3 Partenariats et relations de travail	P. 12
2.2.4 L'offre d'enseignement	P. 13
<u>3) Situation actuelle</u>	P. 14
3.1 Obernai et son contexte démographique	
3.2 Publics admis	
3.3 Effectifs globaux	
3.4 Effectifs par départements	
3.5 Effectifs par communes	
3.6 Effectifs par tranches d'âges	
3.7 Légitimité dans le secteur géographique	P. 15
<u>4) Evaluation du précédent Projet d'Etablissement</u>	
4.1 Introduction	
4.2 Contexte	
4.3 Depuis 2013	P. 16
<u>5) Perspectives de développement</u>	
a) En danse	
b) En lien avec le milieu scolaire	P. 17
c) En musique	
d) Notre bâtiment et les moyens mis à notre disposition	
e) Nos professeurs	P. 18
<u>6) Conclusion</u>	

1) Introduction

La première structure d'Obernai dédiée à l'enseignement artistique a été créée en 1957 sous la forme d'une association de droit local dénommée « Académie des Arts Populaires ».

Elle devient en 1986 **l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Dessin** en étant implantée sur plusieurs sites, pour l'essentiel au sein de l'ancien internat de la rue de Sélestat, avant de prendre définitivement place en juin 2001 à la Maison de la Musique et des Associations où elle bénéficie de locaux fonctionnels d'une surface totale de 1 700 m².

L'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Dessin est dirigée depuis mai 2011 par Monsieur Lionel HAAS qui anime une équipe professionnelle et qualifiée de 24 enseignants, et accueille actuellement près de 550 élèves, dont 57% en département Musique, 28% en Danse et 15% en Dessin.

En considération du rôle primordial que s'est forgé l'établissement sur le territoire alsacien en matière d'enseignement artistique, et suite aux missions nationales d'inspection conduites par la DMDTS (Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles), l'EMMDD a pu obtenir un agrément délivré le 5 juillet 2004 par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans le cadre du remaniement des procédures de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique au travers du décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006, l'EMMDD a été classée en « **conservatoire à rayonnement communal ou intercommunal** ».

De manière synthétique, tous les établissements d'enseignement artistique et quel que soit leur niveau (rayonnement communal ou intercommunal, départemental, régional) sont tenus de s'acquitter des missions communes suivantes :

- des missions d'éducation fondées sur un **enseignement artistique spécialisé**, organisé en cursus selon une nomenclature réglementaire ;
- des missions d'**éducation artistique et culturelle** privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire ;
- des missions de **développement des pratiques artistiques des amateurs** en leur offrant notamment un environnement adapté.

L'ensemble de ces établissements participe également à des **actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics** et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement en assurant notamment la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques en partenariat avec les artistes professionnels.

L'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Dessin s'inscrit pleinement dans le SNOP (Schéma National d'Orientation Pédagogique) et dans le Schéma Alsacien porté par la CeA tout en maintenant un niveau d'excellence dans ses choix pédagogiques (l'EMMDD n'étant actuellement plus classée CRC).

Le **Projet d'Etablissement** présente les choix pédagogiques, artistiques et culturels ainsi que le plan pluriannuel de réalisation et doit favoriser l'interdisciplinarité lorsque plusieurs spécialités sont proposées.

Arrivé à échéance, l'ancien projet doit faire l'objet d'un renouvellement.

En conformité avec ces principes généraux et en harmonie avec la politique culturelle extrêmement dynamique et diversifiée déployée par la Ville d'Obernai, le nouveau Projet d'Etablissement 2025-2028 de l'EMMDD décline **l'ensemble des objectifs pédagogiques et artistiques qui lui sont assignés ainsi que les perspectives de développement à plus long terme.**

Les grandes lignes de ce projet ont été étudiées par les membres de la Commission des Sports, de la Culture, de la Vie Associative, du Tourisme et du Patrimoine lors de sa séance du

Le projet d'établissement vient concrétiser l'engagement de l'Ecole de Musique Municipale, de Danse et de Dessin, sur le territoire et affirmer ses valeurs pédagogiques et artistiques dans un objectif essentiel : l'accès à la culture au plus grand nombre

La Ville d'Obernai a pour ambition d'encourager et de favoriser la transmission artistique et culturelle.

Cet objectif consiste à favoriser l'accès aux pratiques artistiques de l'ensemble des citoyens tout au long de leur vie.

Il appartient à l'Ecole de Musique Municipale, de Danse et de Dessin de mettre en place des parcours cohérents et adaptés, dans le cadre de l'enseignement spécialisé mais aussi de l'éducation artistique et culturelle.

L'Ecole est un lieu d'apprentissage, de créativité, d'interactions sociales et de proximité...

Le présent projet d'établissement est destiné et s'adresse aux usagers, élus, à l'équipe pédagogique, au personnel administratif et technique ainsi qu'aux divers partenaires de l'Ecole de Musique Municipale, de Danse et de Dessin.

Il définit l'identité de l'établissement et ses objectifs prioritaires d'évolution, tenant compte du contexte économique, social et culturel du territoire.

Il révèle la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires éventuels en lien avec l'éducation et la pratique artistique en amateur, plus particulièrement les établissements scolaires, les structures associatives, les services sociaux et culturels de la Ville.

Il définit les perspectives et les orientations stratégiques privilégiant les activités artistiques, pédagogiques, sociales et culturelles dans une articulation cohérente.

La participation et l'engagement de chacun : élus, direction et enseignants, agents administratifs et techniques, partenaires, contribuent à la réussite de sa mise en œuvre.

Le projet d'établissement a pour objet d'établir un plan d'actions dans les domaines pédagogique et artistique pour les années 2025 à 2028.

Ces orientations se traduisent notamment par un programme d'actions pédagogiques et artistiques, élaborées par la Direction de l'Ecole et l'équipe pédagogique.

La mise en œuvre de ces actions est coordonnée par le Directeur de l'Ecole de Musique Municipale, de Danse et de Dessin.

1.1 Le contexte socio-économique d'Obernai

La Ville d'Obernai se situe au point de rencontre des trois paysages caractéristiques de l'Alsace : le vignoble avec sa route des vins, les Vosges et la plaine agricole.

Située à 25 kilomètres au Sud Ouest de Strasbourg et à 15 kilomètres de l'aéroport international de Strasbourg, la Ville d'Obernai est desservie par les principaux axes routiers (autoroute, TER, réseau de bus...).

La population Obernoise compte 12 303 habitants pour un territoire de 25,78 km².

Celle-ci est en majorité issue du secteur tertiaire et d'un milieu social favorisé.

C'est un pôle économique de premier ordre caractérisé par la présence de nombreuses entreprises (Kronenbourg, Hager, Triumph International, Charcuterie Stoeffler, Sobovia...) représentant un bassin d'emplois de plus de 9 500 emplois.

La Ville d'Obernai est également classée 2^{ème} ville touristique du Bas-Rhin.

1.2 Présentation des politiques culturelles

La Ville d'Obernai porte depuis de nombreuses années une politique culturelle particulièrement ambitieuse et riche.

La politique de la Ville repose sur un maillage de nombreux acteurs, qu'ils soient professionnels ou amateurs, mais également sur des équipements publics majeurs et structurants.

L'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Dessin, avec ses 24 professeurs, permet à près de 550 élèves, enfants et adultes, de s'initier ou de perfectionner leur pratique artistique. Les manifestations portées tout au long de l'année par l'EMMDD constituent autant d'événements culturels de qualité, accessibles à tous.

La Ville d'Obernai contribue ainsi très fortement au foisonnement de projets qui sont mis en œuvre dans une communauté d'intérêts et pour le bien-être de tous.

Cette politique volontariste s'articule autour de trois axes majeurs :

- ➔ en étant le garant de la diversité et de l'accès par le plus grand nombre à la culture au travers des missions de service public qu'elle assure ;
- ➔ en favorisant l'expression culturelle par la reconnaissance des porteurs de projets ;
- ➔ en attribuant d'importants moyens matériels, financiers, logistiques et humains au travers de divers concours consentis aux acteurs de la vie culturelle Obernoise pour soutenir étroitement leurs activités.

Ainsi, malgré un contexte financier tendu, la Ville d'Obernai, consciente des enjeux de l'éducation artistique, dans sa dimension de construction et d'épanouissement de l'individu, de valorisation de la diversité culturelle et d'élément générateur de cohésion sociale, souhaite conforter l'Ecole de Musique Municipale, de Danse et de Dessin dans son rôle d'équipement culturel structurant, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité et l'identité de son territoire, dans la continuité de l'action menée depuis de nombreuses années.

L'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Dessin, s'appuyant sur un projet pédagogique en perpétuelle évolution, a pour objectif d'être un véritable centre d'éducation et d'enseignement artistique, ouvert aux partenariats, notamment avec les établissements scolaires.

En lien permanent avec son temps, l'Ecole de Musique Municipale, de Danse et de Dessin met en place les conditions nécessaires pour entretenir une motivation constante de ses élèves dans leur apprentissage, leur pratique, le développement de leur créativité artistique et l'accomplissement de leur autonomie.

Le projet d'établissement 2025-2028 s'inscrit en cohérence avec les textes d'orientation proposés par le ministère de la Culture.

L'établissement répond à un projet global, structuré autour de 3 piliers indissociables que sont :

- **le projet culturel** : Intégration territoriale, élargissement des publics, ouverture aux initiatives locales, médiation culturelle et artistique, participation des usagers,
- **le projet pédagogique** : Enseignement musical, formation et accompagnement des pratiques amateurs et artistiques, éducation artistique en lien avec les établissements scolaires,
- **le projet artistique** : Création et diffusion de spectacles musicaux ou chorégraphiques et expositions des élèves des classes de dessin sur le territoire

Plus concrètement, la Ville d'Obernai s'investit en privilégiant :

- **L'éducation**, avec :
 - sa Médiathèque
 - son Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Dessin

• **La diffusion de spectacles**, avec :

- Pisteurs d'Etoiles dans le domaine circassien (Pôle National du Cirque)
- L'Orchestre Philharmonique d'Obernai et le Festival de Musique de Chambre (Festival d'O)
- La Biennale de la Mosaïque dans les métiers d'art
- La programmation de 13^{ème} Sens (Relais Culturel d'Obernai)
- Des spectacles variés pour tout public (notamment les « Estivales »)
- Le soutien aux artistes (résidences d'artistes)
- Concerts avec artistes invités
- Création du festival « Musique O' Château » dans le cadre de la restructuration du château de la Léonardsau, propriété de la Ville d'Obernai

2) Organisation et missions générales

2.1. Organisation et statut de l'EMMDD

2.1.1 Statut et mode de gouvernance

L'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Dessin (EMMDD) a été créée à Obernai en 1967. Elle est un service municipal de la Ville d'Obernai établissant ses liens hiérarchiques suivant l'organigramme de la Collectivité.

En 2001, elle s'installe dans les nouveaux locaux de la Maison de la Musique, de la Danse et des Associations qui se trouve au centre ville, attenante à la Médiathèque et au relais culturel 13^{ème} Sens (salle de diffusion et salle de cinéma).

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ainsi que ses décrets d'application, a clarifié les responsabilités des différents niveaux de collectivités locales et de l'État dans le domaine des enseignements artistiques spécialisés :

- les communes ou leurs groupements organisent et financent les missions d'enseignement initial,
- les départements adoptent un schéma départemental de développement des enseignements artistiques spécialisés et participent au financement des établissements pour assurer l'égal accès des élèves à l'enseignement initial,
- les régions organisent et financent le cycle d'enseignement professionnel initial.

Le classement, le contrôle et le suivi des établissements ainsi que la responsabilité et l'initiative de l'enseignement supérieur professionnel relèvent de l'État.

Le Ministère de la Culture et de la Communication diffuse, depuis 1984, à l'intention de l'ensemble des établissements publics d'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique des textes permettant la mise en place de repères pédagogiques communs.

Comme l'indiquent leurs intitulés, ces textes fournissent des orientations propres à permettre une adaptation en fonction de l'histoire et du contexte particulier des établissements. Ces schémas ont pour finalité essentielle de rendre possibles la convergence et l'harmonisation de démarches pédagogiques s'inscrivant dans le cadre du système public d'enseignement artistique spécialisé, mais aussi associatif.

Le **Schéma National (SNOP)** actuellement en vigueur a été rendu public en septembre 2023.

Celui-ci souhaite mettre l'accent sur les différents points suivants :

- Une mission de service public
- Les enjeux artistiques et pédagogiques
- Les enjeux esthétiques : pluralité de l'offre, transversalité
- Les enjeux éducatifs, culturels et sociaux
- La pratique en amateur
- Les enjeux territoriaux
- Les enjeux éthiques

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit le travail effectué par le **Conseil Départemental du Bas-Rhin** qui est intervenu pendant plus de 40 ans sur les questions d'enseignement artistique au travers d'une politique de subvention, de dispositifs d'aides et de missions territoriales menées par l'ADIAM67.

Par l'élaboration de son premier **Schéma Alsacien des Enseignements Artistiques** validé en décembre 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a investi plus fortement encore que par le passé sur la question de la transmission artistique.

Le Schéma Alsacien des Enseignements Artistiques s'inscrit dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. L'article 101 clarifie les responsabilités des différents niveaux de collectivités locales et de l'Etat dans le domaine des enseignements artistiques, la Région organisant et finançant le cycle d'enseignement professionnel initial.

Le présent document ainsi que le Projet Pédagogique de l'EMMDD s'inscrivent pleinement dans le respect du Schéma Alsacien et, par voie de conséquence, dans le respect du Schéma National.

L'EMMDD est dirigée par un **Directeur** placé sous l'autorité du Maire, de l'Adjointe au Maire en compétence et de la Direction Générale des Services.

Les projets portés par l'EMMDD font l'objet d'un examen approfondi au sein de la Commission des Sports, de la Culture, de la Vie Associative, du Tourisme et du Patrimoine présidée par l'Adjointe au Maire en compétence, déléguée à la Culture.

2.1.2 Moyens matériels et humains

Les moyens humains dont dispose l'EMMDD sont conséquents :

- 24 enseignants dont 12 agents titulaires, 4 CDI et 8 contractuels
- 1 Directeur à temps plein
- 1 assistante à mi-temps

Le souci de recrutement de **professeurs diplômés et qualifiés, notamment titulaires du Diplôme d'Etat (DE)** dans leur discipline et qui ont une véritable vocation à partager leur savoir, tous étant des professionnels de l'enseignement avec une activité artistique reconnue, font de l'EMMDD un outil à la fois qualitatif et complet dans les trois départements enseignés (musique, danse et dessin).

Le budget global dédié à l'EMMDD s'élevait à 938 683,43 € en 2024, soit 3,20% du budget principal de la Ville d'Obernai.

Parc instrumental de la Ville d'Obernai

L'EMMDD dispose de nombreux instruments rares, tels que :

- plusieurs harpes (celtiques et à pédales)
- famille des cuivres (euphoniums, tubas, cors d'harmonie)
- famille des percussions (plusieurs jeux de timbales, cloches tube, marimba 5 octaves, vibraphones...)

Bien que l'établissement soit une école municipale, il est important de relever que **de nombreux services municipaux apportent une aide de premier ordre aux missions de l'EMMDD :**

- la DIFEP (gestion financière, parc instrumental et informatique, ...)
- la DAE et la DSP (mise à disposition des locaux et des salles communales)
- le PLT (logistique et entretien, mise à disposition de personnels, matériels et compétences techniques)

Les locaux de l'EMMDD

- 14 salles dédiées dont :
 - une salle exclusivement réservée à la petite enfance

- une vaste salle dédiée à la percussion
- une salle exclusivement réservée au dessin
- un studio de danse (avec barres et miroirs) et ses 3 vestiaires équipés de douches
- 1 salle de diffusion de 180 places avec espace scénique et 2 pianos à queue
- 4 studios de travail
- des salles de stockage
- un studio de MAO (musique assistée par ordinateur)

2.2 Missions générales

Rappel des missions générales des établissements d'enseignement artistique

L'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique définit les missions :

1 – Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus.

A cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation. Ils accompagnent leur projet et développent des collaborations entre spécialités artistiques, notamment lors des phases d'éveil et d'initiation ;

2 – Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignement, d'ateliers, de chartes de développement de la pratique chorale et vocales ou de dispositifs similaires en danse et en art dramatique ;

3 – Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.

Les établissements d'enseignement artistique participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement.

A cette fin, ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes et ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

Missions pédagogiques

L'Ecole est un lieu de vie où l'on vient apprendre, écouter, pratiquer et partager.

Elle assure la formation initiale, le développement des pratiques artistiques, le rôle de partenaire d'actions artistiques et culturelles sur l'ensemble du territoire et développe des actions pédagogiques en milieu scolaire.

L'organisation pédagogique vise à conduire les élèves vers une pratique autonome, une ouverture à l'invention et à la créativité, à stimuler la curiosité vis-à-vis d'autres pratiques et disciplines artistiques et culturelles.

Missions en lien avec la politique de la collectivité

Selon les orientations de la collectivité, l'établissement offre un service dynamique et de qualité tout en favorisant l'ouverture et le rayonnement.

Une mission éducative

L'Ecole de Musique Municipale, de Danse et de Dessin est un espace ouvert de rencontre, de partage, de pratique et création collective, tout en restant un vecteur fort d'intégration et d'harmonisation sociale.

En 2023, la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre, édicté par le Ministère de la Culture et de la Communication réaffirme l'importance de l'éducation artistique "premier vecteur de la démocratisation culturelle" qui "permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers la rencontre de l'imprévu, le plaisir de l'expérimentation, la connaissance d'œuvres de référence.

La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective".

Une mission sociale

L'Ecole de Musique Municipale, de Danse et de Dessin est un lieu de ressources pour les amateurs ; elle les informe, les aide à définir et éventuellement à assurer leurs formations ; elle les accueille dans ses locaux et favorise le développement d'échanges et de collaborations dans et hors les murs.

Rayonnement

Plus qu'un lieu d'apprentissage et de pratique artistique, l'EMMDD constitue un outil pertinent de valorisation du territoire sur le plan artistique et culturel.

Elle participe ainsi à la politique culturelle de la collectivité, avec pour objectif, grâce à la culture, de créer du lien sur le territoire.

A ce titre, le projet d'établissement doit inscrire les actions dans cette perspective de territoire et renforcer les partenariats au sein de la collectivité, du département et de la région.

Cette volonté tient à la nécessité de faire connaître à la population sur un territoire élargi les différentes propositions pédagogiques et artistiques de l'établissement.

Concrètement

Les missions de l'EMMDD se déclinent au travers de 4 axes principaux :

- l'enseignement initial de la musique, de la danse (éveil et initiation, danse classique et danse modern jazz) et du dessin
- l'accompagnement et le développement des pratiques amateurs
- la sensibilisation et l'initiation à la pratique artistique en lien avec le milieu scolaire
- la diffusion.

2.2.1 Enseignement

L'EMMDD propose un enseignement adapté selon les tranches d'âges, dès la petite enfance jusqu'aux adultes (pratiques amateurs) dans ses 3 disciplines principales que sont la musique, la danse et le dessin.

2.2.1.1 La Musique

Petite enfance :

Dès la Petite Section Maternelle et jusqu'au Cours Préparatoire).

Découverte de l'univers sonore et rythmique, prise de conscience du corps en mouvement et initiateur de sons, découverte d'instruments, jeux musicaux ou rythmiques, chants, mise en situation par la production de petits spectacles...

Pour les élèves du CP, option « Découverte Instrumentale » proposée en plus du cours d'Initiation (découverte de 4 instruments durant l'année scolaire mais passage au moins une fois chez tous les professeurs d'instrument).

Cursus Classique :

Elèves à partir du CE1

3 cycles de formation instrumentale d'une durée indicative de 4 années chacun pouvant aboutir, à l'issue du 3^{ème} cycle, à la délivrance d'un CEM (Certificat d'Etudes Musicales).

En complémentarité, les élèves suivent un cursus de Formation Musicale, Artistique et Technique (FM, anciennement « solfège ») composé de 2 cycles de formation d'une durée indicative de 4 années chacun pour les enfants.

Les élèves préados (9-10 ans) débutant leur apprentissage de la pratique instrumentale bénéficient d'un 1^{er} cycle adapté de 2 ans puis rejoignent le 2^{ème} cycle « classique » de 4 ans.

Il est entendu que, même si les cursus de Formation Instrumentale et de Formation Musicale, Artistique et Technique sont dissociés, privilégiant le rythme individuel de l'élève, il n'en demeure pas moins que le cours de FM est obligatoire (sauf dérogation accordée par le Directeur sur avis du professeur d'instrument concerné).

Cursus Ado :

Les adolescents débutant dans l'apprentissage de la pratique instrumentale bénéficient d'un cursus de Formation Musicale, Artistique et Technique (FM) dédié et « accéléré » d'une durée de 2 ans.

Cursus Adultes :

Pas de cursus définis (par cycles) en formation instrumentale mais les professeurs informent la Direction du niveau « statistique » de chaque élève adulte.

Un cursus de Formation Musicale dédié (facultatif) est proposé à la fois pour les adultes débutants (1h par semaine) ainsi qu'aux adultes plus avancés, sous la forme de modules thématiques adaptés aux besoins des élèves.

Cursus « Musiques Actuelles » :

Ce cursus intègre la pratique instrumentale, une formation technique et historique spécifique (Culture des Musiques Actuelles) ainsi qu'une pratique collective orientée vers les Musiques Actuelles, ces 3 axes étant obligatoires pour valider le cursus dans sa spécificité.

Demandes particulières :

Un cours « à la carte » peut être proposé pour toute demande spécifique telle que, par exemple, la préparation au concours d'entrée au CNR ou encore des cours d'analyse et harmonisation, sous réserve de se mettre d'accord sur les modalités et dans la limite de la disponibilité des professeurs.

Les pratiques collectives :

Tout élève instrumentiste se doit d'avoir une pratique collective afin de compléter son enseignement musical (Chorale des Enfants pour les élèves débutant dans la pratique instrumentale).

Un large choix de possibilités est offert aux élèves dans des esthétiques ou styles musicaux variés (dans la limite des compétences et de la disponibilité des professeurs dans leurs emplois du temps).

2.2.1.2 La Danse

L'EMMDD propose un parcours complet en Danse, de la petite enfance (à partir de la Moyenne Section Maternelle) jusqu'aux adultes (Danse Classique et Danse Modern Jazz).

a) Eveil et Initiation à la danse (formation « généraliste » / pas d'orientation vers le classique ou le modern jazz)

Cycle	Durée hebdomadaire
Eveil 1 (Moyenne Section Maternelle)	45 minutes
Eveil 2 (Grande Section Maternelle)	45 minutes
Initiation (CP + CE1)	1h par semaine

b) Danse Classique

Cycle	Durée hebdomadaire
1 ^{er} cycle (à partir du CE2)	année 1 : 1h15 / à partir de l'année 2 : 1h + 1h15
2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycle	2 x 1h30
Adultes	1h30

Durées de cours données à titre indicatives, des variations d'horaires pouvant intervenir en fonction des effectifs et des éventuels regroupement de niveaux.

c) Danse Modern Jazz

Pas de notion de cycle mais des élèves regroupés selon les tranches d'âges suivantes :

Dénomination et âge	Durée hebdomadaire
MJ1 (CE2 au CM2)	1h
MJ2 (6 ^{ème})	1h
MJ3* (5 ^{ème} à 3 ^{ème})	1h15
MJ4 (2 ^{de} à Terminale)	1h30
MJ5 (adultes)	1h30

** Un cours dédié exclusivement aux nouveaux élèves est prévu pour cette tranche d'âge*

2.2.1.3 Le Dessin

Ces cours, exclusivement collectifs, permettent aux enfants, adolescents et adultes, de découvrir différentes techniques d'art graphique ainsi que la spécificité de ces techniques en fonction de différents supports (toile, papiers, carton, etc...), le tout, en rapport avec une thématique proposée ou demandée par l'élève.

Dénomination et groupe d'âges	Durée hebdomadaire du cours
Eveil (Moyenne et Grande Section Maternelle)	1h
Initiation (CP + CE1)	1h15
Atelier d'Artiste Enfant (CE2 – CM2)	1h30
Atelier d'Artiste Ados (à partir de la 6 ^{ème})	1h45
Atelier d'Artiste Adultes	3h00

2.2.2 Diffusion

La diffusion est un des axes principaux de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Dessin d'Obernai et ce, avec deux finalités distinctes mais néanmoins complémentaires :

- La mise en situation des élèves :

Au travers d'auditions de classes, d'auditions « libres » et autres projets de concerts, de spectacles (pour la danse) et d'expositions (pour le dessin), les élèves ont régulièrement l'occasion de se produire en interne (dans nos locaux, salle Sainte Odile, Cour Athic, etc...) ou sur les scènes ou espaces de diffusion de la Ville d'Obernai

(Salle des Fêtes, scène de 13^e Sens, salle des Fêtes, Les Berges de l'Ehn (maison de retraite), le Foyer du Hohenbourg (résidence sénior), églises protestante et église Saints Pierre et Paul, ...)

Cet exercice qui représente la finalité et une certaine légitimité de l'apprentissage d'un art, fait partie intégrante du cursus global de formation de nos élèves.

La rencontre et le travail aboutissant à une représentation avec des artistes invités ou en résidence en est un outil supplémentaire.

- Le rayonnement de l'école :

Toutes opportunités permettant aux élèves de se produire en auditions, concerts, spectacles ou expositions sont autant de moyens au service de la visibilité et du rayonnement de la Ville d'Obernai en général, et de son Ecole en particulier.

2.2.3 Partenariats et relations de travail

- 13^e Sens (relais culturel de la Ville) :

Partenariats dans la réalisation de projets artistiques, mutualisation occasionnelle des locaux (salle de spectacle) et des matériels, mise à disposition de personnels, rencontres entre les artistes programmés et les élèves de l'EMMDD, accueil de certains concerts (par ex. concert des professeurs) et autres spectacles, mise à disposition de notre salle de diffusion (salle Sainte Odile)

- La Médiathèque Municipale :

Projets transversaux dans le cadre d'expositions ou de thématiques littéraires, interventions de nos élèves (par ex. à l'occasion de « L'heure du conte »), mise à disposition de notre salle de diffusion (notamment pour la braderie de la médiathèque ou à l'occasion de conférences d'ampleur, etc...)

- L'Amicale de l'Ecole de Musique :

Soutien logistique et financier pour certaines actions de diffusion aussi bien en externe (programmation d'artistes extérieurs à l'EMMDD) qu'en interne (porteurs, avec la Ville, de projets initiés par la Direction de l'Ecole ou par ses professeurs) pour ou avec les élèves de l'EMMDD.

- L'Education Nationale et milieu scolaire :

- Interventions hebdomadaires d'un professeur de l'EMMDD (Dumiste) dans les écoles maternelles de la Ville
- Présentations d'instruments dans les écoles élémentaires d'Obernai et de la Communauté de Communes des Terres de Sainte Odile « élargie ».
- Représentations scolaires des spectacles de danse de l'EMMDD

- La Collectivité européenne d'Alsace :

Obtention du label « Ecole Relais » dans le cadre du nouveau Schéma Alsacien des Enseignements Artistiques porté par la CeA.

- L'Orchestre Philharmonique d'Obernai (OPO) :

Mise à disposition de locaux pour les répétitions hebdomadaires et de matériels pour leurs représentations (dans la salle de diffusion de l'EMMDD et en extérieur).

Accessoirement, l'OPO est actuellement dirigé par un professeur de l'EMMDD.

- Le réseau des orchestres d'harmonies du Bas-Rhin :

Prêt et mise à disposition de matériels/instruments rares, propriétés de la Ville, tels que :

- Marimba 5 octaves
- Claviers tels que vibraphones, marimbas et xylophones
- Jeux de Cloches tubes
- Jeux de timbales
- ...

2.2.4 L'offre globale d'enseignement

L'EMMDD offre un enseignement dans les départements suivants :

- Petite enfance

- Musique (dès la Petite Section Maternelle)
- Danse (dès la Moyenne Section Maternelle)
- Dessin (dès la Moyenne Section Maternelle)

- Les instruments enseignés :

- **Les vents**
 - les bois (flûte traversière, clarinette, hautbois, flûte à bec)
 - les cuivres (trompette, cor, trombone, tuba)
- **Les cordes** (violon, alto, violoncelle, contrebasse)
- **Les instruments polyphoniques** (piano, harpe)
- **Les Musiques d'aujourd'hui** (piano jazz, guitare, guitare électrique, guitare basse, percussions, saxophone, accordéon)

- Les Arts de la scène (chant lyrique)

- La Formation Musicale (FM)

- FM « traditionnelle »
- FM pré-ado
- FM Ado
- FM Adulte
- CMA (Culture des Musiques Actuelles)

- La MAO (Musique Assistée par Ordinateur)

- Les pratiques collectives

- Ensembles « mono-instrumentaux » (par ex. ensemble de clarinettes, batucada, etc...)
- Ateliers (Rock, Jazz, Musiques du Monde, Didgeridoo, Improvisation, etc...)
- Les chorales
 - Chorale des Enfants
 - Chorale des Jeunes
 - Chorale Jazz/Gospel
 - Atelier Lyrique

- La danse

- Eveil et Initiation
- Danse Classique (enfants, ados et adultes)
- Danse Modern Jazz (enfants, ados et adultes)

- Le dessin

- Eveil et Initiation
- Ateliers d'artistes enfants, ados et adultes

3) Situation actuelle

3.1 Obernai et son contexte démographique

Les indications fournies par les recensements successifs effectués par l'INSEE montrent **une progression constante du nombre d'habitants de la Ville d'Obernai**.

EVOLUTION du nombre d'habitants à Obernai

(données INSEE jusqu'en 2021)

Année	1990	1999	2010	2015	2021	Actuellement
Nombre d'habitants	9 610	10 472	10 731	10 751	12 216	12 303

3.2 Publics admis

Département	Eveil et Initiation	Apprentissage	Adultes
Musique	De la Petite Section Maternelle au CP	dès le CE1	dès 18 ans
Danse (tous styles)	De la Moyenne Section Maternelle au CE1	à partir de 8 ans	dès 18 ans
Dessin	de 4 à 7 ans	de 8 à 17 ans	dès 18 ans

3.3 Effectifs globaux

L'EMMDD compte actuellement 525 élèves pour 595 cours individuels toutes disciplines confondues (chiffres au 31 décembre 2024)

Evolution des cours individuels	
Exercice	Nombre de cours individuels
2009 – 2010	457
2019 – 2020	569
2024 – 2025	595

3.4 Effectifs par départements (chiffres au 31 décembre 2024)

Effectifs actuels	
Département	Nombre d'élèves inscrits
Musique	331
Danse	174
Dessin	90

3.5 Effectifs par communes (chiffres au 31 décembre 2024)

Répartition des élèves	
Localisation	Nombre d'élèves individuels
Obernai	248
Autres communes	277

3.6 Effectifs par tranches d'âge (chiffres au 31 décembre 2024)

Tranches d'âges	Musique	Danse	Dessin
6 ans et moins	39	45	17
7 – 10 ans	93	57	34
11 – 18 ans	80	45	16
Adultes	119	27	23

3.7 Légitimité dans le secteur géographique

L'EMMDD est ancrée dans un large bassin de vie allant jusqu'à Strasbourg, Capitale Européenne.

L'assise territoriale de l'EMMDD se greffe sur le **territoire du Pays de Sainte Odile** couvert par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile.

La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupe 6 communes pour un nombre total d'un peu plus de 19 300 habitants (*données INSEE de 2021*).

Parmi ces 6 communes on distingue :

- Niedernai
- Innenheim
- Krautergersheim : *Présence d'une école de musique inter-village regroupant Krautergersheim, Boersch, Meistratzheim et Bernardswiller et d'une harmonie*
- Meistratzheim : *C.F. Krautergersheim*
- Bernardswiller : *C.F. Krautergersheim + harmonie regroupant Boersch et Bernardswiller*

Tout aussi proches mais ne faisant pas partie de la Communauté de Communes, on observera les villages suivants :

- Ottrott : *une harmonie*
- St. Nabor : *aucune offre artistique*
- Heiligenstein : *aucune offre artistique*
- Boersch : *c.f. Krautergersheim et Bernardswiller*
- Bischoffsheim : *une harmonie*
- Rosheim : *présence d'une école de musique et d'une harmonie : « Les Promus »*
- Barr : *présence d'une école de musique*

Au vu d'une situation démographique en hausse constante sur Obernai à la faveur des différents programmes de constructions neuves sur la Ville et constatant l'offre globale en terme de formation artistique sur le secteur, **l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Dessin d'Obernai représente un atout majeur** et un complément indéniable dans le paysage culturel global du canton d'Obernai et de ses proches alentours lui valant le label d'Ecole Relais récemment décerné par la CeA.

4) EVALUATION DU PRECEDENT PROJET D'ETABLISSEMENT

4.1. Introduction :

A la faveur de l'arrivée du nouveau Directeur (en mai 2011), le Projet Pédagogique alors en vigueur nécessitait une réécriture totale, en lien avec les nouvelles orientations proposées par le Directeur et à l'occasion du dossier de demande de renouvellement du classement de l'EMMDD.

Le présent Projet Pédagogique vise donc à réactualiser le précédent datant de 2013.

Le Projet Pédagogique ayant déjà fait l'objet d'une réécriture en 2021, celui-ci sera également réactualisé (à la marge) afin de conférer une temporalité équivalente aux 2 projets.

4.2 Contexte :

En 2013, les enjeux du précédent Projet d'Etablissement pour l'EMMDD visaient à affirmer les besoins d'une certaine stabilité ainsi qu'une consolidation des effectifs, le tout dans un esprit de pérennisation dans le temps en ce que l'école proposait comme pratiques artistiques.

L'objectif collégial de toutes les parties prenantes (équipe pédagogique, élus et partenaires) tendait à redonner toute sa place et son rayonnement à un établissement dont l'ancrage stratégique dans le paysage culturel de l'époque ne faisait déjà aucun doute.

4.3 Depuis 2013 :

Malgré la difficulté de recrutement en danse pour l'année scolaire 2023-2024 (qui nous a obligé à fermer provisoirement les classes d'Eveil et d'Initiation en danse durant cette année scolaire), le renouvellement des professeurs s'est opéré années après années sans difficultés, avec toujours la même exigence et le constat de la satisfaction grandissante et exprimée des usagers de l'EMMDD.

Les efforts en termes d'information sur nos activités ont également porté leurs fruits avec un plan de communication à présent bien ancré et anticipé, après identification des forces et faiblesses des différents canaux existants, nouveaux ou obsolètes.

Nos relations avec les partenaires historiques (ou nouveaux depuis) ont eux aussi trouvé un juste équilibre entre les envies, des besoins et ce qui est effectivement et concrètement réalisable.

Une croissance constante de nos effectifs, le départ à la retraite de 2 professeurs et l'embauche régulière de nouveaux professeurs ont permis une réorientation des compétences, mais ont eu raison de notre implication dans différents domaines tels que :

- Les ateliers dessin à destination des AMAT et des enfants dont elles ont la charge
- La présence hebdomadaire de l'EMMDD à la crèche d'Obernai (en musique et en dessin)
- Les interventions scolaires hebdomadaires à l'école élémentaire du Parc
- Quelques disciplines telles que la contrebasse, le cours de Barre au sol, l'atelier de Culture Vocale

Cependant, à la faveur de nouvelles compétences, de nouvelles disciplines ou actions ont vu le jour tels que :

- Les ateliers Didgeridoo
- La Danse Modern Jazz (enfant, ados et adultes) ainsi que la Danse Classique pour adultes
- La Chorale Jazz/Gospel
- La Batucada
- La MAO (qui était en gestation faute de réelles compétences)

Sans oublier :

- Une présence hebdomadaire dans les écoles maternelles de la Ville
- Des interactions plus soutenues entre les classes de dessin, de musique ou de danse
- Des collaborations plus efficientes entre le Relais Culturel 13^e Sens et l'EMMDD
- Des collaborations sur certains projets entre établissements d'enseignement artistique à la faveur de la présence, dans ces écoles, de nos professeurs

Autre point à relever et qui reste, pour l'instant, une interrogation : Les interactions possibles entre l'EMMDD et le centre Socio-Culturel Arthur Rimbaud, tant les missions, les compétences et les publics potentiels semblent ne pas pouvoir (pour l'instant) se rencontrer.

Seule évolution positive en l'état : une présence plus appuyée des usagers du Centre Arthur Rimbaud ou de leur représentante (en l'occurrence leur Présidente) en tant que spectateurs des différentes actions de diffusions proposées par l'EMMDD.

Une manière, à tout le moins, de sensibiliser ces publics à la culture mais surtout aux enjeux de sa pratique.

5) Perspectives de développement

a) En danse :

A la faveur de la refonte totale du département Danse de l'EMMDD (réorganisation des cycles de formation, création du département de Modern Jazz et création du cours de danse classique pour adultes) et fort de l'embauche récente de 2 nouvelles professeures, chacune spécialiste dans son domaine respectif, il s'agira de veiller à renforcer les effectifs en danse classique (perte d'élèves suite au départ à la retraite du précédent professeur et conséquence de l'impossibilité de trouver un(e) professeur(e) pour nos classes d'Eveil et d'Initiation pendant 1 an.

Les effectifs devraient pouvoir atteindre un certain équilibre d'ici 1 à 2 ans.

b) En lien avec le milieu scolaire :

Pérennisation de la présence régulière de notre nouveau professeur d'Eveil Musical (dumiste) dans les écoles maternelles d'Obernai. Les retours positifs des parties prenantes (direction et personnels enseignants) ne laissent aucun doute sur la pleine réussite de ce dispositif.

Notre présence dans les écoles élémentaires se poursuit néanmoins par la mise en place régulière de présentations d'instruments sans oublier les représentations scolaires de nos spectacles de danse.

c) En musique :

Malgré la difficulté organisationnelle (disponibilité des élèves due à une sociologie du 21^{ème} siècle), la pratique collective reste un enjeu de taille.

Même si l'offre actuellement proposée est tout à fait honorable, elle reste néanmoins fragile (évolution des effectifs, de l'âge et du niveau des élèves).

La création d'un orchestre éphémère d'élèves et professeurs à l'occasion d'un projet de grand concert en 2023-2024 doit devenir un référentiel attendu et quitter son statut d'événement exceptionnel.

D'autres pistes restent également à exploiter telles que, par exemple, la création d'un ensemble pour les parents d'élèves musiciens mais pas forcément inscrits au sein de l'EMMDD.

Le nouveau concept réorganisant l'option « Découverte Instrumentale » et mis en place après un travail de concertation avec l'équipe pédagogique doit trouver son rythme de croisière mais semble répondre aux difficultés rencontrées les années passées (voir nouveau Projet Pédagogique)

Afin de valoriser les compétences des professeurs de l'EMMDD, il est envisagé de créer un département de Musique Ancienne, s'appuyant notamment sur :

- Une professeure de piano également claveciniste
- Une professeure de flûte traversière maîtrisant également le traverso
- Un professeur de hautbois spécialiste du hautbois baroque
- Une professeure de violon formée aux spécificités du violon baroque

La création de ce département impliquera un investissement en instruments (1 clavecin ou une épinette à demeure et divers instruments à mettre à disposition des élèves selon le principe du prêt ponctuel ou de la location).

Une réévaluation des heures sera potentiellement également à envisager, voir l'embauche d'un(e) professeur(e) de piano supplémentaire pour compenser les heures reportées sur l'enseignement du clavecin.

Il s'agira enfin de consolider les différents rendez-vous qui ont d'ores-et-déjà trouvé leur place dans la programmation globale de diffusion de l'EMMDD :

- Les auditions libres du mercredi
- Les auditions de classe
- Les rendez-vous croisés à la faveur de la présence des professeurs de l'EMMDD dans d'autres écoles de musique
- Le concert des professeurs
- Le « Grand Concert des Elèves »

ainsi que de réaffirmer une volonté de collaboration plus appuyée avec l'Orchestre Philharmonique d'Obernai et les Amis de l'Orgue Merklin, notamment en permettant aux professeurs de l'EMMDD ou nos « grands élèves » de se produire en soliste d'une part, et de s'investir dans la programmation musicale naissante qui trouvera sa place dans le château de la Léonardsau (inauguration prévue à l'automne 2025) d'autre part.

d) Notre bâtiment et les moyens mis à notre disposition

L'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Dessin d'Obernai est installée dans ses actuels locaux depuis 2001 (Maison de la Musique et des Associations, Cour Athic) au centre du Pôle Culturel regroupant la Médiathèque Municipale d'Obernai ainsi que le relai culturel 13^e Sens scène et 13^e Sens Ciné.

Un plan pluriannuel de rénovation totale du bâtiment a été élaboré afin d'aboutir, d'ici quelques années, à consolider ce merveilleux outil de travail à disposition des professeurs et des élèves de l'EMMDD.

Au-delà de l'aspect esthétique et des considérations acoustiques des salles de l'EMMDD, l'enjeu sera bel et bien de faire basculer ce bâtiment (dont les façades et toitures du bâtiment principal sont classées Monument Historique) dans le 21^{ème} siècle, intégrant les nouveaux outils informatiques et réseaux devenus incontournables.

e) Nos professeur(e)s

La Ville d'Obernai continue de porter, en complément, une attention toute particulière au recrutement de ses professeur(e)s, tous étant diplômés et animés d'une réelle vocation à enseigner la musique, la danse ou le dessin, tous au service d'une école rayonnante dans le paysage culturel du Centre Alsace.

6) CONCLUSION

L'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Dessin entre dans une phase de plein épanouissement avec une équipe pédagogique au complet et partiellement renouvelée, des locaux dédiés, un rayonnement positif constaté et des projets portés par les professeurs au service de la pédagogie et de la visibilité de notre école. Le résultat de ces efforts consentis se constate également au travers des témoignages positifs, enthousiastes et de reconnaissance de la part des parents d'élèves, et sont autant d'encouragements à poursuivre sur cette voie, avec la volonté constante de tendre vers l'excellence.

Le présent document a été validé par :

- la Commission Culture, Sports, Vie associative, du Tourisme et du Patrimoine dans sa séance du 12 juin 2025
- En séance du Conseil Municipal du 23 juin 2025

Signatures :

Bernard FISCHER
Maire d'Obernai
Conseiller régional
Président de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile



Isabelle SUHR
Adjointe au Maire d'Obernai

Stéphane BRUNELLA
Directeur Général des Services de la Ville d'Obernai

Lionel HAAS
Directeur de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Dessin d'Obernai